



PC 40 - NOTICE DE SÉCURITÉ POUR UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

NOTICE DE SÉCURITÉ POUR UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Construction d'un Bâtiment Tertiaire 13 430 EYGUIERES

La présente notice a pour objet de préciser les principales dispositions prises par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre pour respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité dans les ERP.

1. PRESENTATION DU PROJET

Intitulé de l'opération :

Construction d'un bâtiment Tertiaire

Adresse :

Route de Miramas D569

13 430 EYGUIERES

Cadastre : BX2

Maître d'ouvrage :

RAMPA Réalisations

Parc Industriel Rhône Vallée Nord

07250 Le POUZIN

Maître d'œuvre :

AGC Concept architectes

7 rue Olivier de Serres – Écoparc du 45e parallèle - Z.A. ROVALTAIN-TGV

BP 21006 Châteauneuf-sur-Isère - 26958 Valence Cedex 9

tél.: 04 75 48 48 48 - direction@agc-architectes.fr

Contrôle technique :

QUALICONSULT

85 allée du Merle – 26500 Bourg-lès-Valence

Tél. : 04 75 82 12 11 – valence.qcs@qualiconsult.fr

représenté par M. Clément VINCENT, Directeur d'agence

Description sommaire du projet :

Le projet porte sur la construction d'un Bâtiment Tertiaire destiné à la réception du public (ERP).

L'établissement s'implante sur la parcelle BX2, située Route de Miramas D569 sur la commune d'Eyguières (13).

Le bâtiment projeté à une surface de plancher de 837 m² repartie sur 2 niveaux (Rez-de-chaussée et premier étage).

Le bâtiment comportera au rez-de-chaussée une surface non aménagée de 419m² et à l'étage une surface non aménagée de 418m².

La présente notice traite uniquement des dispositions concernant la coque nue.

Les aménagements sont hors-mission et feront l'objet d'autorisation de travaux spécifiques.

2. CLASSEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement est un bâtiment sur 2 niveaux (Rez-de-chaussée et 1 étage) dont le dernier plancher est inférieur à 8m.

Il est divisé comme suit :

1. **Rez-de-chaussée de 419m²**
2. **Premier étage de 418m²**

L'activité correspondent à un usage type tertiaire, de ce fait, un établissement de type W.

- En application de l'article W2, l'effectif théorique admissible de public est de 1 personne/10m² soit 84 personnes public.

Au titre du personnel, nous considérons 20 personnels.

Compte tenu du bilan global des effectifs, il est proposé de retenir le classement suivant pour le rez-de-chaussée :

ERP type W de 5^{ème} catégorie

3. TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Code de la construction et de l'habitation (articles L 123-1 à L 123-4)
- Code de la construction et de l'habitation (articles R 123-1 à R 123-55)
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Arrêté du 22 juin 1990 (type PE)
- Arrêté du 4 novembre 1975 et instruction technique du 1er décembre 1976 relatifs à l'utilisation de certains matériaux et produits dans les ERP

4. DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES

Le bâtiment est réparti sur 2 niveaux (rez-de-chaussée et premier étage).

4.1 Construction

Le bâtiment sera construit en béton armé assurant une stabilité au feu de 1/2h.
La terrasse du R+1 sera réalisée en charpente métallique.

4.2 Isolement

Sans objet, le bâtiment le plus proche à plus de 5m.

4.3 Parc de stationnement couvert

Sans objet

4.4 Façades et baies accessibles

La façade Est sera accessible depuis la voirie public d'accès au parc de stationnement extérieur de l'Aérodrome.

Elles ont un gabarit qui satisfait au passage d'engin de secours lourds (6m minimum de largeur).

Les baies sont accessibles à tous niveaux. L'accès à l'étage est réalisé en façade Nord par un escalier extérieur depuis la façade Est.

4.5 Principes fondamentaux de sécurité

La cage d'escalier et la cage d'ascenseur sont désenfumées par un système statique naturel.

A l'étage, l'évacuation différée des personnes en fauteuil roulant se fera sur le palier de l'escalier intérieur.

Au rez-de-chaussée, l'établissement dispose d'un nombre suffisants d'issues de plain-pied pour l'évacuation du public.

4.6 Structure et stabilité au feu

Le plancher haut du niveau le plus étant à moins de 8 mètres du sol et l'établissement ne comportant pas de locaux de sommeil, **la structure sera SF 1/2h avec plancher CF 1/2h** malgré l'absence d'obligation réglementaire pour un ERP de 5^{ème} Catégorie.

Murs périphériques et refends : béton armé banché

Dallages et dalles : béton armé, revêtu de carrelages ou sols souples sur chape de ragréage

Couverture : béton armé, isolé, étanché

Distribution intérieure : Sans objet dans le cadre de travaux de coque

CONSTRUCTION	NATURE DES MATERIAUX	COMPORTEMENT AU FEU (degrés)
Eléments principaux de structure	Maçonnerie, béton armé	S.F. : 1/2h
Plancher haut RDC	Béton armé	C.F. : 1/2h
Plancher haut R+1	Béton armé	C.F. : 1/2h
Façades	Maçonnerie en béton armé, isolation et panneaux composites	M1
Couverture	Maçonnerie en béton armé, isolation et étanchéité (+gravillons)	C.F. : 1/2h
Escalier (encloisonné)		
- parois		C.F. : 1/2h
- portes		P.F. : 1/2h

Traitement des locaux à risques important : Sans objet dans le cadre de travaux de coque

Traitement des locaux à risques moyens : Sans objet dans le cadre de travaux de coque

Présence de locaux servant au logement du personnel : Sans objet

4.7 Conception de la distribution intérieure

Sans objet dans le cadre de travaux de coque.

Conception des dégagements :

Niveau	Effectif du niveau	Effectif cumulé	Référence PE11			
			Nombre de Dégagement		Nombre d'Unité de Passage	
			Réglementaire	Prévu	Réglementaire	Prévu
R+1	52	52	2	3	2	4
RdC	52	104	2	4	3	5

Les portes d'issues de secours seront munies de dispositif permettant l'ouverture par une manœuvre simple.

4.8 Façades

Sans objet.

4.9 Volumes libres intérieurs

Sans objet

4.10 Locaux à risques intégrés dans le bâtiment ERP

Traitement des locaux à risques important : Sans objet dans le cadre de travaux de coque

Traitement des locaux à risques moyens : Sans objet dans le cadre de travaux de coque

4.11 Locaux recevant du public installé en sous-sol

Absence de sous-sol – Sans objet

4.12 Circulations horizontales

Sans objet dans le cadre de travaux de coque.

4.13 Escaliers

L'escalier qui dessert le niveau supérieur est encloisonné, il a une largeur minimale de 2 UP et ne comporte qu'un seul accès à chaque niveau. Il est désenfumé par un ouvrant en toiture d'un m² minimum.

4.14 Distance maximale à parcourir

La distance maximale à parcourir d'un point quelconque d'un local jusqu'à l'accès de l'escalier est inférieure à 30 mètres.

4.15 Porte de recouplement

Sans objet

4.16 Revêtements, gros mobilier, cloisons, éléments de literie

Sans objet dans le cadre de travaux de coque.

4.17 Tentures, voilages, rideaux

Sans objet dans le cadre de travaux de coque

4.18 Désenfumage

L'escalier encloisonné sera désenfumé par un exutoire de 1m² en partie haute avec commande de désenfumage conforme aux normes située au RDC.

Locaux : absence de local de plus de 300m² ou de local borgne de plus de 100m².

4.19 Chauffage ventilation

Sans objet dans le cadre de travaux de coque

4.20 Installations électriques

Sans objet dans le cadre de travaux de coque

4.21 Éclairage de sécurité

Sans objet dans le cadre de travaux de coque

4.22 Ascenseur

Sans objet dans le cadre de travaux de coque

4.23 Moyens d'extinction

Sans objet dans le cadre de travaux de coque

4.24 Système de sécurité incendie et alarme

Sans objet dans le cadre de travaux de coque

Maître d'ouvrage :

RAMPA Réalisation

M. Eric MAROUZE, Directeur Général

Maître d'œuvre :

AGC Concept architectes

M. Gérard CHAUSSIGNAND, Architecte DPLG

RAMPA REALISATIONS
Parc Industriel Rhone Vallée Nord
07250 LE FOUZIN
Tél. 04 75 85 89 00
Siret 335 188 033 00039

